

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 02 JUIN 2026 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-six, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 26 mai 2026, s'est réuni au pôle culturel XXème à Savines-le-lac, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente.

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents : MAXIMIN Christine, RIGNON Lydie, BRENIERE Julien, ARNAUD, Jérôme, DURAND Béatrice, DUBOYS Bénédicte, PEYRON Michel, BONNARDEL Vincent, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEOD Chantal, AUDIER Marc, CEARD Audrey, BERNARD BRUNEL Franck, DEPEILLE Zoïa, PARPILLON Christian, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, LEFRANCOIS Olivier, GRAS Denis, ASSANDRI Martine, EYMARD Aloïs, BONNAFFOUX Sébastien, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, ARNOUX Frédéric, MONTABONE Michel, GENTILINI Brigitte, BEY Daniel, PICHON Julien, BONHOMME Alain, ROUX Sandrine.

Absents excusés : LAINE Marie-Cécile donne pouvoir à ARNAUD Jérôme, LEJEUNE Audrey donne pouvoir à BONNAFFOUX Sébastien, DHORNE Anne donne pouvoir à AUDIER Marc, LEFEVRE Nathalie donne pouvoir à Olivier LEFRANCOIS, DIDIER Alexandre donne pouvoir à EYMEOD Chantal, PARIS Bruno représenté par son 1^{er} adjoint ARNOUX Frédéric, BERENGUEL Victor donne pouvoir à ROUX Sandrine

Absent :

GALDI Marc absent

RAPPORT N° 2026/145 : Pôle culturel– Mobilier pôle culturel Avenant lot 1

Vu les articles R2194-3 et R2194-5 code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 2025/118 portant sur l'attribution du marché de fourniture et pose de mobilier pour le Pôle culturel ;

Vu la décision de la commission d'appel d'offre du 02 juin 2026 ;

Considérant qu'il est apparu nécessaire d'apporter les modifications suivantes au contrat :

- Rayonnage enfance : le mobilier commandé l'ayant été à partir de la DPGF issue d'un marché attribué en juillet 2025, la longueur finale du mur après travaux en avril 2026 ne permet pas d'accueillir le linéaire initialement prévu.
En effet, la longueur du mur constatée lors d'une réunion de chantier du 2 avril 2026 ne correspond pas à celle indiquée sur les plans qui ont servi de base pour le marché. Il s'agit d'une circonstance imprévue.
Cette modification conduit à un surcout de 1 666.84€ HT.
- Report livraison et coûts de stockage : En raison des retards pris par les entreprises titulaires des marchés de travaux, la livraison du mobilier n'a pu avoir lieu qu'une fois que les sols des salles de la médiathèque et de l'école de musique étaient terminés. Le titulaire du marché a dû transporter les marchandises vers un lieu de stockage non prévu au marché. Ce stockage a conduit à un surcout de 4 907€ HT

Considérant que l'entreprise IDM a proposé un devis pour ces modifications portant le montant total du marché à 380 472.40€ HT soit une hausse d'environ 10.58%,

Considérant qu'il s'agit de modifications découlant de circonstances imprévues ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **DE VALIDER** l'avenant n°02 au marché de fourniture et pose de mobilier pour le Pôle culturel joint à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer les pièces nécessaires à l'engagement et au paiement des dépenses afférentes ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La secrétaire de séance,


Christine MAXIMIN

La Présidente,


Chantal EYMEOUD

